

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2017/3020(DEA)
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Tunisie	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Complétant <a href="#">2013/0025(COD)</a>	
Sujet	
2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers	
7.30.20 Lutte contre le terrorisme	
7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	
Zone géographique	
Sri Lanka	
Trinité-et-Tobago	
Tunisie	